Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_76-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-76 RETROCESSION DE LA VOIE ET DES RESEAUX – IMPASSE DES CHATAIGNIERS
Hervé LE TROADEC, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

L'impasse des châtaigniers correspond à la parcelle BI 68, d'une longueur d'environ 140 m, et supporte les réseaux suivants : eaux pluviales, éclairage public, télécommunications, réseau d'assainissement eau potable et leurs équipements dédiés.
Suite à la délibération 2025-37 du 1er avril 2025, des vérifications nécessaires à la reprise des réseaux eau potable et assainissement dans le giron intercommunal ont été effectuées.
Il en est de même de l'entretien des espaces communs et la reprise des portions de trottoir.
Les services communautaires, par leur compétence assainissement et AEP ont validé la conformité des équipements sur et sous voirie, il en est de même des services communaux dans les compétences de leur ressort.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'accepter la cession amiable à titre gratuit et l'intégration dans le domaine public de la voirie et des réseaux eaux pluviales, éclairage public, télécommunications et réseaux d'assainissement et eau potable et leurs équipements dédiés de l'impasse des châtaigniers correspondant à la parcelle BI 68.
- De prendre acte que les réseaux présents dans l'emprise de la voie (AEP, EP, électricité, télécommunications, éclairage) resteront ou seront soumis en gestion aux services compétents (commune, EPCI, concessionnaires de réseaux) selon la répartition des compétences et conventions en vigueur. Toutes les conventions ou titres d'occupation nécessaires seront, le cas échéant, établis ou mis à jour.
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette rétrocession.
- Déclarer que les frais d'acte seront à la charge des demandeurs.

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE 29120 (Finistère)